

HORTICULTURE GÉNÉRALE
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

a) Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

b) Finalités particulières

Fournir les connaissances élémentaires en nutrition des plantes, en phytopharmacie, en phytopathologie et en entomologie (pour la partie concernée) nécessaires pour entretenir une plantation, déceler les dangers encourus par celle-ci et agir en conséquence lors de l'application des principaux fongicides et pesticides et lors de la désinfection des sols.

ANNEXE 2

HORTICULTURE GENERALE

=====

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

=====

Pour être admis comme élève régulier, l'étudiant doit:

- comprendre oralement et par écrit un texte en français du niveau de fin d'études de l'enseignement fondamental
- rédiger un texte simple du même niveau en respectant les règles essentielles de syntaxe, d'orthographe et de ponctuation
- maîtriser les quatre opérations
- pouvoir utiliser à bon escient les unités de mesures de longueurs, de surfaces, de volumes, de poids, de capacité et de temps

Titre pouvant en tenir lieu: le certificat d'enseignement de base: CEB

ANNEXE

HORTICULTURE GENERALE
=====

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES
=====

Néant

PROGRAMME
=====

A l'issue de l'unité, l'étudiant

- connaît des notions élémentaires sur la nutrition des plantes (sol, air, eau, lumière, chaleur, fonctions de nutrition)
- identifie les principaux ennemis (végétaux ou animaux) de la plante
- est capable de
 - proposer une prévention ou un remède à l'action des parasites,
 - proposer les principes élémentaires de désinfection du sol,
 - proposer des méthodes de protection lors de l'emploi de fongicides et de pesticides.

ANNEXE 5

HORTICULTURE GENERALE

=====

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

=====

Sur base d'une mise en situation théorique en relation avec les matières rencontrées pour répondre aux exigences du programme, l'étudiant doit pouvoir décrire

- les facteurs de croissance d'une plante,
- les traitements classiques de lutte contre les ennemis d'une plante,
- les principes de désinfection d'un sol pour une culture donnée
- les précautions à prendre lors de cette lutte.

ANNEXE 6

HORTICULTURE GENERALE

=====

PROFIL DU CHARGE DE COURS

=====

Le chargé de cours sera un enseignant